

Membres	11
Présents	07
Représentés	03
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **06 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **six mai**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND,

Pouvoirs : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à Jean-Marie BERTRAND ; Mme Evelyne GIPOULON a donné pouvoir à Alain BUJADOUX ; M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir à Alain GRASS

Excusé(e)s : Mme Justine BOSSERT

Absents :

Date de convocation : 21 avril 2022

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Défense incendie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2225-2 qui indique que les communes sont chargées du service public de défense extérieure contre l'incendie et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Elles peuvent également intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles R. 2225-1 à 8

Le Maire rappelle que la commune ne dispose que d'une seule borne incendie dans le bourg et de deux puisards dans les villages du faux et de Sannegrand. De ce fait, il est nécessaire de définir un plan pluriannuel d'équipement de la commune en points d'eau d'incendie et d'en réaliser une première tranche cette année.

Il demande l'avis au Conseil Municipal :

- pour le lancement d'un plan pluriannuel d'équipement de la commune en points d'eau incendie publics,
- pour rechercher un bureau d'étude pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement d'un plan pluriannuel d'équipement de la commune en points d'eau incendie publics,
- **AUTORISE** le Maire à rechercher un bureau d'étude pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.